

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

LA GUERRE EN EUROPE

PROCÉDURE À SUIVRE POUR DONNER SUITE À LA DÉCISION DU PARLEMENT CONCERNANT LA PARTICIPATION DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je tiens à exposer à la Chambre la procédure que le Gouvernement entend suivre pour donner suite à la décision du Parlement touchant la participation du Canada à la guerre.

L'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône sera considérée non seulement comme une approbation dudit discours, mais encore comme une approbation de la politique ministérielle de participation immédiate à la guerre, que j'ai exposée hier.

Si l'Adresse en réponse au discours du trône est adoptée, le Gouvernement verra sans retard à lancer une proclamation formelle déclarant l'état de guerre entre le Canada et le Reich allemand.

M. A. H. MITCHELL (Medicine-Hat): Je remercie le premier ministre (M. Mackenzie King) de la promptitude avec laquelle sa déclaration de cet après-midi répond à la lettre que je lui ai remise aujourd'hui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie l'honorable député et des paroles qu'il vient de prononcer et de sa lettre. Je tiens à l'informer par la même occasion que cette déclaration était prête bien avant que sa lettre me soit parvenue.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le vendredi 8 septembre, sur la motion de M. H. S. Hamilton, tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

M. J. T. THORSON (Selkirk): En raison de certaines opinions que j'ai déjà exprimées dans cette enceinte et ailleurs à plus d'une reprise, je crois qu'il est de mon devoir de prendre la parole dans cette discussion afin de préciser mon attitude sur cette grave question. Ce n'est pas parce que j'attribue à mes idées personnelles une importance très considérable, mais parce que je représente un très grand nombre de citoyens canadiens et dont l'opinion se reflètera peut-être dans le discours que je me propose de prononcer.

Il me paraît absolument certain que nous avons le devoir de prendre part à la guerre actuelle et de nous porter au secours des gran-

[L'hon. M. Power.]

des démocraties, la Grande-Bretagne et la France, de la façon la plus efficace pour elles et dans la mesure de nos capacités. Tous les Canadiens se doivent d'accomplir ce devoir avec un courage et une détermination infléchissables.

Plusieurs au Canada sont d'avis que nous devrions nous abstenir de prendre part à tout conflit à l'étranger, de conclure tout engagement, direct ou indirect, à l'extérieur, susceptible de nous entraîner dans une guerre. Les tenants de cette opinion désirent sincèrement travailler dans les meilleurs intérêts du Canada. Ils subordonnent toutes les autres considérations au bien-être du Canada, qu'ils désirent par-dessus tout. J'ai moi-même partagé cette opinion et chaque fois que le besoin s'en est fait sentir je n'ai jamais hésité à l'exprimer de toutes mes forces tant dans cette assemblée qu'ailleurs. Mon devoir de Canadien, avant et par-dessus tout loyal à son pays, me traçait cette ligne de conduite.

Je voudrais du plus profond de mon âme éviter cette guerre à notre population. J'en sais quelque chose; j'ai moi-même fait la guerre et je sais ce qu'il en coûte. Cependant, j'ai acquis la conviction que le Canada ne saurait rester à l'écart du présent conflit. Le partisan le plus invétéré de l'isolement du Canada doit se rendre compte que l'heure est venue d'abandonner tout espoir d'éviter cette guerre pour le Canada, car un problème d'importance vitale se pose, qui ne pourrait nous trouver indifférents. Les impérialistes les plus ardents et les nationalistes canadiens les plus convaincus devraient unir leurs forces devant la lutte longue et terrible qui nous attend.

Il ne m'a guère été facile d'en arriver à cette conclusion, car j'ai toujours cru que le Canada devrait par tous les moyens à sa disposition rester à l'écart de toute guerre. J'y suis arrivé cependant après mûre réflexion. Le devoir conduit les chefs avec une main de fer. Il m'incombe donc de faire part à la Chambre des conclusions auxquelles je suis arrivé, et de les exprimer avec autant de courage que lorsqu'il s'agissait de mes anciennes idées.

Lors de la dernière session je me suis fait le parrain d'un projet de loi relatif au statut du Canada en temps de guerre. Dans certains milieux on a mal compris mes intentions. Ceux qui ont lu le discours que je prononçais à cette occasion ne peuvent pas ne pas me comprendre, puisque le projet de loi invoquait pour le Canada le droit de décider lui-même les questions de paix et de guerre pour notre nation. J'ai fait ressortir que le peuple canadien avait non seulement le droit mais aussi le devoir de décider cette question lui-même